

CABINET LALANDE ET ASSOCIES

Société à Responsabilité Limitée d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Au capital de 658.580 Euros

**Siège Social : 3, rue des Boucharies - 17130 MONTENDRE
413 508 478 RCS SAINTES**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 21 SEPTEMBRE 2011**

Déposé le

N° RCS

N° de dépôt

2000 B558
362690

**L'an deux mille onze,
Le vingt et un septembre,
A 18 Heures,**

Les associés de la Société **CABINET LALANDE ET ASSOCIES**, société à responsabilité limitée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 658.580 Euros, divisé en 17.280 parts, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents .

- Monsieur Bernard LALANDE possédant 8.812 parts, ci	8.812 parts
- La Société SARL F.C.A.	
FINANCE ET CONSEIL D'AUVIGNAC possédant 8.468 parts, ci	<u>8.468 parts</u>
- Total des parts	17.280 parts

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bernard LALANDE, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE .

- Démission de Monsieur Joël FARBOS, cogérant.

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE .

- Modification de l'article 8-1. des statuts suite à nouvelle répartition des parts sociales.
 - Agrément de tiers en qualité de nouveaux associés.
- Modification corrélatrice de l'article 8-1. des statuts sous réserve de la réalisation des cessions de parts sociales.
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
 - Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

M

R

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

RESOLUTION DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE .

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur FARBOS Joël, cogérant, survenue le 12 août 2011.

En conséquence, Monsieur Bernard LALANDE reste seul Gérant de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTIONS DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE .

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la cession de 8.468 parts sociales, numérotées de 1 à 8.318 inclus et de 17 121 à 17.270 inclus, intervenue le 12 août 2011 entre Monsieur Joël FARBOS, cédant, et la Société SARL F.C.A. – FINANCE ET CONSEIL D'AUVIGNAC, cessionnaire, décide de modifier comme suit l'article 8-1 des statuts, pour tenir compte de la nouvelle répartition des parts

"Article 8 – Capital social – Liste des associés – Répartition des parts

1 Le capital social est fixé à la somme de SIX CENT CINQUANTE HUIT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGTS Euros (658.580 €), divisé en DIX-SEPT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGTS (17.280) parts sociales intégralement souscrites et libérées, numérotées de 1 à 17.280, attribuées aux associés en proportion de leurs droits respectifs, de la manière suivante

. A Monsieur LALANDE Bernard,
Expert Inscrit au Tableaux de l'Ordre de POITOU-CHARENTES-VEENDEE,
à concurrence de 8.812 parts sociales,
numérotées de 8.319 à 17 120 inclus et de 17.271 à 17.280 inclus, soit **8.812 parts**

. A la Société F.C.A. – FINANCE ET CONSEIL D'AUVIGNAC,
à concurrence de 8.468 parts sociales,
numérotées de 1 à 8.318 inclus et de 17 121 à 17.270 inclus, soit **8.468 parts**

**Total égal au nombre de parts sociales
composant le capital social **17.280 parts"****

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

152 17

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de l'intention de Monsieur Bernard LALANDE de céder 6 parts lui appartenant dans la Société à

Monsieur Arnault CHAUVIERE, demeurant 35 Avenue du Général De Gaulle – 17500 JONZAC, à concurrence de 2 parts sociales, portant les numéros 8.328 et 8.329

Mademoiselle Maud BELAUD, demeurant 69 Rue Marsan – 33000 BORDEAUX, à concurrence de 2 parts sociales, portant les numéros 8.330 et 8.331

Monsieur Bruno ATTANA, demeurant 6 Chemin Neuf – 17400 COURCELLES, à concurrence de 2 parts sociales, portant les numéros 8.332 et 8.333

déclare, conformément à l'article 10-1 des statuts, autoriser lesdites cessions, qui seront réalisées à compter du jour où elles seront signifiées à la Société ou du jour du dépôt d'un original de chaque acte de cession au siège de la Société, et agréer Monsieur Arnault CHAUVIERE, Mademoiselle Maud BELAUD et Monsieur Bruno ATTANA en qualité de nouveaux associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide, sous réserve de la réalisation des cessions de parts ci-dessus autorisées, que l'article 8-1. des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après à compter du jour où ces cessions seront rendues opposables à la Société

"Article 8 – Capital social – Liste des associés – Répartition des parts

1. Le capital social est fixé à la somme de SIX CENT CINQUANTE HUIT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGTS Euros (658.580 €), divisé en DIX-SEPT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGTS (17.280) parts sociales intégralement souscrites et libérées, numérotées de 1 à 17.280, attribuées aux associés en proportion de leurs droits respectifs, de la manière suivante

A Monsieur LALANDE Bernard, Expert inscrit au Tableaux de l'Ordre de POITOU-CHARENTES-VENDEE, à concurrence de 8.806 parts sociales, numérotées de 8.319 à 8.327 inclus, de 8.334 à 17 120 inclus et de 17.271 à 17.280 inclus, soit	8.806 parts
A Monsieur Arnault CHAUVIERE, à concurrence de 2 parts sociales, portant les numéros 8.328 et 8.329, soit	2 parts
A Mademoiselle Maud BELAUD, à concurrence de 2 parts sociales, portant les numéros 8.330 et 8.331, soit	2 parts
A Monsieur Bruno ATTANA, à concurrence de 2 parts sociales, portant les numéros 8.332 et 8.333, soit	2 parts
A la Société F.C.A. – FINANCE ET CONSEIL D'AUVIGNAC, à concurrence de 8.468 parts sociales, numérotées de 1 à 8.318 inclus et de 17 121 à 17.270 inclus, soit	<u>8.468 parts</u>

15/1

13

**Total égal au nombre de parts sociales
composant le capital social**

17.280 parts"

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

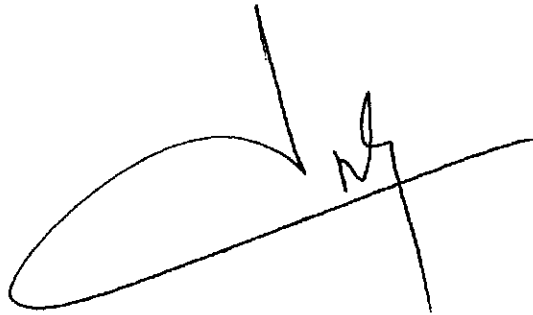
CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par la Gérance ainsi que par tous les associés ou par leurs mandataires, après lecture.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Rout' or similar, written over a horizontal line.A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a vertical stroke, written over a horizontal line.